

15.3530 – Postulat „Renforcer l'encouragement précoce“

Oui à la promotion de la petite enfance !

La Suisse a besoin d'une vue d'ensemble nationale des initiatives et projets courants dans le domaine de la promotion de la petite enfance

Winterthur et Berne, Mai 2017

Madame la Conseillère nationale,
Monsieur le Conseiller national,

Lors de votre session parlementaire du 2 mai 2017, vous aborderez le postulat 15.3530 "Renforcer l'encouragement précoce" de Madame la Conseillère nationale Barbara Schmid-Federer. En tant qu'organisation regroupant plus de 100 organisations et personnes issues des professions de la petite enfance, mais aussi de la recherche, de la formation, de l'économie et de la politique, le Réseau suisse d'accueil extrafamilial s'engage en faveur de ce postulat.

Nous vous demandons de soutenir ce postulat. Le recensement des initiatives existantes et les propositions pour renforcer l'encouragement précoce permettront d'optimiser les synergies et de développer la coordination, la mise en réseau et la coopération urgemment nécessaires dans le secteur de la petite enfance.

Les actrices-eurs de l'encouragement de la petite enfance appellent de leurs vœux une vue d'ensemble nationale et un dialogue commun pour le renforcement de leur secteur. Le postulat 15.3530 demande précisément de combler cette lacune ! Le rapport qui doit être réalisé ne veut pas remettre en question la répartition des compétences entre Confédération et cantons, il vise à faire reconnaître l'importance de la petite enfance et à renforcer le travail des cantons, des communes et de la société civile.

Le soutien à ce postulat est un investissement intelligent pour notre avenir, car :


- **L'encouragement précoce donne de la force aux familles.**
Les offres d'accueil extrafamilial, mais aussi les consultations parents-enfants, les groupes de jeu, la formation des parents et les centres de rencontre pour familles encouragent les familles pendant la période éprouvante de l'éducation des enfants en bas âge. Afin de faire le meilleur usage des ressources limitées disponibles pour la petite enfance, une collaboration coordonnée et ciblée au delà des différents niveaux politiques s'impose.
- **L'encouragement précoce favorise l'égalité des chances et l'intégration.**
Les enfants en bas âge disposent de compétences et de rythmes de développement variables. Le rôle de l'encouragement précoce pour favoriser l'égalité des chances, éviter les inégalités face à l'éducation et lutter contre la pauvreté, doit être reconnu. L'encouragement précoce contribue de manière centrale à l'intégration de tous les enfants dans le système éducatif suisse.
- **L'encouragement précoce est bénéfique financièrement et contribue à concilier vie de famille et vie professionnelle.**
Les offres d'encouragement adressées à la petite enfance coûtent moins cher et sont nettement plus efficaces que les "mesures de réparation" plus tardives. Des offres d'accueil de qualité pour les enfants et des consultations qui soutiennent efficacement les parents permettent en outre aux familles de mieux concilier famille et activités professionnelles. Les mesures qui encouragent les parents à rester actifs professionnellement après la naissance de leurs enfants ont aussi un effet positif sur les recettes fiscales et déchargent le système social.

Merci pour votre intérêt et pour votre engagement !

Avec nos salutations distinguées,



Thomas Jaun, président



Patricia Buser, responsable du secrétariat